



Information presse / 10 avril 2026

Désinformation et irresponsabilité du lobby Plastalliance

Suite à une procédure du lobby Plastalliance, le Conseil d'État a annulé le décret introduisant l'article D. 541-338 du code de l'environnement relatif à l'interdiction d'utiliser certains contenants alimentaires en plastique.

Le Conseil d'État s'est prononcé uniquement sur le fait que le décret n'avait pas été notifié à la Commission européenne.

Cette décision fait l'objet d'une campagne de désinformation du lobby Plastalliance qui prête à la décision du Conseil d'État une portée très excessive et laisse croire que l'interdiction du plastique dans les cantines scolaires est remise en cause, ce qui est faux. Le décret annulé portait uniquement sur des définitions, qui devront faire l'objet d'un nouveau texte de précision du gouvernement.

Un nouvel épisode qui méprise les alertes des associations de parents et des scientifiques depuis 10 ans.

Ce nouvel épisode illustre la détermination du lobby Plastalliance à réduire au silence l'inquiétude et la mobilisation des associations de parents depuis 10 ans, ainsi que les alertes des scientifiques.

En effet, depuis 2015, des associations de parents, telles que Cantine sans plastique, et des scientifiques ont **mis en évidence les risques de migration des substances chimiques des plastiques vers les aliments** et demandé légitimement que la loi protège les enfants exposés (loi Egalim de 2018, [Article 28](#)).

Une mobilisation qui reprendra dès la semaine prochaine

Pour mémoire, en 2025 le gouvernement :

- avait dans un premier temps proposé un décret peu ambitieux pour éviter les attaques du lobby Plastalliance
- puis, suite à une mobilisation des associations de parents ([pétition](#)), soutenu une proposition de [loi transpartisane](#) du 24 mars 2025, pour renforcer le texte de loi initial et éviter toute attaque sur les décrets d'application. Cette proposition a été déposée par Mme. Graziella Melchior et cosignée par 200 députés, dont Stéphanie Rist, actuelle Ministre de la santé, et Mathieu Lefevre, actuel Ministre délégué chargé de la Transition écologique. Malheureusement, ce texte n'a jamais été examiné.

Suite aux annonces de cette semaine lors du sommet "One Health" sur un plan national contre les perturbateurs endocriniens, No Plastic In My Sea :

- appelle le gouvernement à mettre au plus vite à l'ordre du jour la [proposition de loi transpartisane qui permet d'éliminer tous les plastiques des cantines scolaires](#)
- rassemblera la semaine prochaine un collectif d'associations, de scientifiques et de collectivités locales pour que la réduction des plastiques dans les cantines scolaires ne prenne aucun retard à la suite de cette tentative de déstabilisation de l'industrie plastique.

Citation de Muriel Papin, Déléguée Générale

"Le lobby plastalliance fanfaronne avec cette annulation qui ne porte que sur la forme et révèle encore une fois son plus grand mépris de la santé des jeunes enfants, exposés à des plastiques chauffés qui relarguent additifs toxiques et microplastiques. Nous appelons le gouvernement à sécuriser définitivement la loi et à mettre au plus vite à l'agenda la proposition de loi transpartisane déposée en mars 2025 et signée par près de 200 députés, dont la Ministre actuelle de la santé, Stéphanie Rist et le Ministre actuel délégué chargé de la Transition écologique, Mathieu Lefevre".

Contact presse :

No Plastic In My Sea - Camille Wolff : coordination@noplasticinmysea.org - +33 (0) 7 68 70 54 98

contacts presse

No Plastic In My Sea - Camille Wolff, Chargé de campagne réduction des plastiques veille@noplasticinmysea.org - 07 68 70 54 98

À propos : fondée par des citoyens, des amoureux de la mer, des parents soucieux de ne pas laisser une dette environnementale à leurs enfants, l'association No Plastic In My Sea agit contre toutes les formes de pollution plastique et microplastique et contre les risques sanitaires dus à notre surexposition au plastique. Elle conjugue actions de plaidoyer pour réduire les plastiques inutiles et toxiques, mobilisation et promotion des solutions alternatives pertinentes.



Site web de No Plastic In My Sea



Exercez vos droits : [de retrait](#), [de portabilité](#), [de rectification](#)